



Waremme, le 17 janvier 2022

## Groupe de travail « Bois de Ferrières » Compte rendu de la réunion du 16 janvier 2022

**Présents** : 10 personnes : Valérie BLERET, Isabelle CLERISSE, Anne DESMET, Marie DELANGEN, Hélène FERON, Bénédicte MARLIER, Anne MERTENS, Michel PUIT, Martine STOUFFS, Benoît VAN MASSENHOVE

**Excusés** : David COLETTE, Isabelle GADISSEUR, Guy GONNE, Bernard SACRE

**Pour le Parc Naturel Burdinale – Mehaigne** : Sébastien LEUNEN, chargé de mission

**Pour la FRW** : Marc VAN DEN BROECK, agent de développement

### Ordre du Jour :

- Inventaires et SGIB
- Avant –projet d'aménagement : premières décisions
- Prochaine étape

## 1. Inventaires et SGIB

Suite au travail d'inventaire réalisé ces derniers mois, le dossier permettant la reconnaissance du site en SGIB a été rentré auprès du Département de l'Etude du milieu naturel et agricole (DEMNA).

Le périmètre de la demande a été élargi pour inclure entre autres les prairies et vergers entourant le moulin de Ferrières, car ces dernières présentent également des aspects très intéressants méritant d'être valorisés et protégés.

Pour rappel, cette reconnaissance permettra de faire appel à la mesure 7.6 du PWDR <sup>1</sup> et de pouvoir financer à 100% des travaux de restaurations de milieux naturels (clôtures et pâturages, creusement de mares, déboisement, étrépage...).

---

<sup>1</sup> <https://agriculture.wallonie.be/documents/20182/21864/PWDR-16.pdf/1829814b-6e2b-4b21-988d-f9014a698076>

Il est également toujours bien prévu d'introduire une demande de reconnaissance en Réserve Naturelle Domaniale Dirigée (propriété publique gérée par la Région Wallonne – DNF) pour le bois proprement dit et, encore à confirmer, la prairie en contrebas.

Les inventaires ont permis d'affiner la connaissance de la flore et de la faune présente sur le bois. Des pièges vidéo ont permis d'estimer la famille de blaireaux à 5 individus (2 adultes et 3 jeunes). Ont également été identifiés chevreuils, renards, fouines, lapins, lièvres, écureuils... Le raton laveur a également été observé ; malheureusement il s'agit d'une Espèce Exotique Envahissante qui nécessitera peut-être une opération de piégeage ou une gestion via la chasse.

Des pelotes de réjection spécifiques témoignent de la présence dans le bois du hibou grand-duc, espèce rare et protégée. Il serait intéressant de déterminer ce que fait cette espèce dans le bois. Est-ce une zone de repos, de chasse ou de nidification ? Le bois est également propice au pic noir et au pic mar, même s'ils n'ont jusqu'à présent pas été observés.

Il serait par ailleurs intéressant de vérifier la présence de la salamandre tachetée lors d'une nuit douce et humide. Sébastien propose de réaliser une activité de groupe à la recherche de l'espèce lorsque la météo sera favorable.

Le raton laveur et le sanglier sont deux espèces de plus en plus présentes dans la région. Un sanglier victime de la circulation routière à l'entrée de Lavoir a d'ailleurs été signalé par des participants au GT de ce matin. La présence de ces espèces est préoccupante et mérite toute notre attention. Ces deux espèces peuvent en effet occasionner des dégâts, non seulement sur le site, mais dans les champs, prairies, voire habitations voisines.

La loi indique que le coût de ces éventuels dégâts sont à charge du propriétaire, à savoir la Commune. Pour éviter cette situation potentielle, il a donc été décidé de maintenir la possibilité de réguler ces populations par la chasse. Les modalités doivent encore être précisées, mais il s'agirait de conclure un contrat de chasse qui se limiterait au sanglier et aux Espèces Exotiques Envahissantes.

Il ne devrait pas non plus y avoir de conflit d'usage avec les utilisateurs du bois puisque la chasse se pratique habituellement à l'aurore tandis que l'accès à une RND est interdit du coucher au lever du soleil.

Sébastien indique enfin la présence de certaines roches contenant du minerai de fer, qui permettraient de rappeler l'activité historique d'extraction ainsi que de roches calcaires contenant des fossiles. Michel PUIT contactera M. Tourneur qui dispose d'informations sur le passé minier de Héron.

## **2. Avant-projet d'aménagement – premières décisions**

Un plan grossier est repris en fin de document.

### **a. Parcelle « Fondation Roi Baudouin » (triangle bleu)**

Bien que ne faisant pas partie du périmètre financé en Développement Rural, la volonté est exprimée de restaurer les murs en pierres sèches qui l'entourent et éclaircir la végétation qui la recouvre afin de favoriser une végétation typique des milieux calcaires. La restauration des murs devra tenir compte de la présence de fossiles qui pourraient être mis en valeur. Un partenariat avec des associations compétentes pourrait être utile afin de restaurer les murs dans les règles de l'art (Parc naturel, Château de Moha, Paix Dieu...). Cette restauration pourrait se faire dans le cadre de chantiers participatifs.

#### b. Cheminements :

- Un **chemin accessible aux VTT** (tracé jaune) empruntera le chemin existant à l'entrée du site, bifurquera vers l'est en montant dans le bois, pour rejoindre aussi directement que possible le dessous du tablier de l'autoroute et ensuite le village de Longpré. Il ne sera pourvu d'aucun revêtement particulier.
- Le gestionnaire de l'autoroute a marqué son accord qui doit encore être formalisé par une convention d'utilisation. La proximité de l'autoroute étant assez jonchée de déchets, un chantier de nettoyage citoyen pourrait être organisé lors de la journée BeWapp.
- Des pistes de vélo ont été constatées dans le bois à proximité du pont. Pour décourager les cyclistes de les utiliser, une barrière pourrait être réalisée (tracé vert) sur une longueur encore à définir. Il pourra s'agir d'une clôture, de plantation de végétation dense (fruticée à prunelliers et ronce).
- Un **chemin accessible aux piétons uniquement** (tracé orange) suivra le tracé de chemin créé par l'exploitant du bois.
- Une réflexion sera menée au niveau de sa jonction avec le tracé VTT pour dissuader ces derniers de l'emprunter : rétrécissement, plantations denses, barrières, tourniquets...

#### c. Zone de repos

- Il avait été imaginé de créer une zone de détente / observation au pied du **grand hêtre situé plus ou moins au centre du bois** (pastille verte). Cette option est déconseillée pour plusieurs raisons : les racines d'un hêtre sont fragiles et pourraient subir des dommages en cas de piétinement trop fréquent. L'arbre a souffert d'un stress hydrique lié aux sécheresses des années précédentes et a laissé tomber plusieurs branches importantes. Il y a donc un risque important lié à la sécurité. Enfin, le bruit de l'autoroute est très présent à cet endroit.
- Une zone de détente pourrait être réalisée dans la descente vers le bois de galerie (et suffisamment éloignée de l'habitat potentiel des hiboux grand-duc), par exemple en installant de part et d'autre du chemin des bancs en demi-cercle permettant de rappeler la roue du moulin (lunes jaunes, pas à l'échelle).  
Vu la taille du sentier, une seule zone de repos semble suffisante. Il n'est pas nécessaire d'avoir une zone pour pique-niquer car le Moulin se trouve à proximité. De plus une zone de pique-nique risque d'engendrer un dérangement important pour la faune.

#### d. Gestion forestière

- Des résineux scolytés morts depuis plusieurs années sont présents en nombre, (approximativement dans la zone orange hachurée de brun). Ils ne présentent plus de risque de dissémination des insectes. Sébastien informe les participants sur l'importance du bois mort pour la biodiversité. Les participants proposent donc de les laisser sur place.
- Dans le même ordre d'idée, ils proposent de laisser la forêt suivre son évolution naturelle. Les participants estiment que laisser la forêt se développer naturellement lui procurera la meilleure résilience par rapport aux changements climatiques. Cette option devra être approfondie lors de la rédaction du plan de gestion avec le DNF.

#### e. Lisière étagée

- Afin d'améliorer le potentiel d'accueil pour la biodiversité, il est proposé de recréer une lisière étagée à la limite entre le bois et la prairie longeant la rue Jonckeu. Les fûts les moins intéressants seront recépés afin de permettre le développement d'une lisière arborée présentant des hauteurs différentes. Le passage de lumière favorisera le développement d'une

végétation typique à ce type de milieu. Certains charmes en bord de terrain et élevés en têtard mériteraient d'être restaurés. Cette lisière est représentée par une ligne verte épaisse qui n'a de valeur qu'indicative. L'objectif est d'adoucir la transition entre le bois et le milieu ouvert.

- Un travail similaire pourrait être réalisé en partie inférieure du bois. Dans ce cas, on privilégiera la plantation dans la prairie plutôt que l'éclaircissement de la végétation existante.

#### **f. Bois de galerie**

- La présence d'une source n'étant pas attestée, il est proposé de creuser (à la main) quelques trous permettant de retenir l'eau et favoriser la végétation typique de ce milieu.
- L'accès au bois de galerie, et particulièrement aux terriers de blaireaux sera découragée par des plantations denses (ligne rose). Une ouverture visuelle pourra être créée pour faciliter l'observation. Une communication importante visant la protection des blaireaux et des terriers devra être entreprise le moment venu.

#### **g. Zone de fond de vallée (pointillé vert clair)**

- Comme déjà expliqué lors des précédentes réunions ce fond de vallée était historiquement exploité et probablement pâturé. Il est décidé de le rouvrir en supprimant l'excès de végétation ligneuse et en y faisant pâturer des moutons ou des chèvres.
- Cette zone est traversée par le cheminement cycliste. Il peut être intéressant de réfléchir à la création de deux zones distinctes séparées par ce sentier. L'utilisation de portes gravitaires pour accéder à ces zones constituant un facteur décourageant les cyclistes de manière explicite.

#### **h. Création de mares**

- Une ou plusieurs mares pourront être créées en fond de vallée. Leur emplacement et leur taille n'ont pas encore été décidés et dépendront de la concrétisation ou non d'un projet de hall de stockage souhaité à proximité du moulin.

#### **i. Ancienne carrière (cercle rouge)**

- Une ancienne carrière, facilement accessible une fois la végétation retirée, permettrait de rappeler l'histoire du site et peut constituer un habitat intéressant pour certains reptiles. Des travaux de consolidation de la roche devront peut-être être envisagés. Une étude de stabilisation semble nécessaire.

### **3. Prochaine étape**

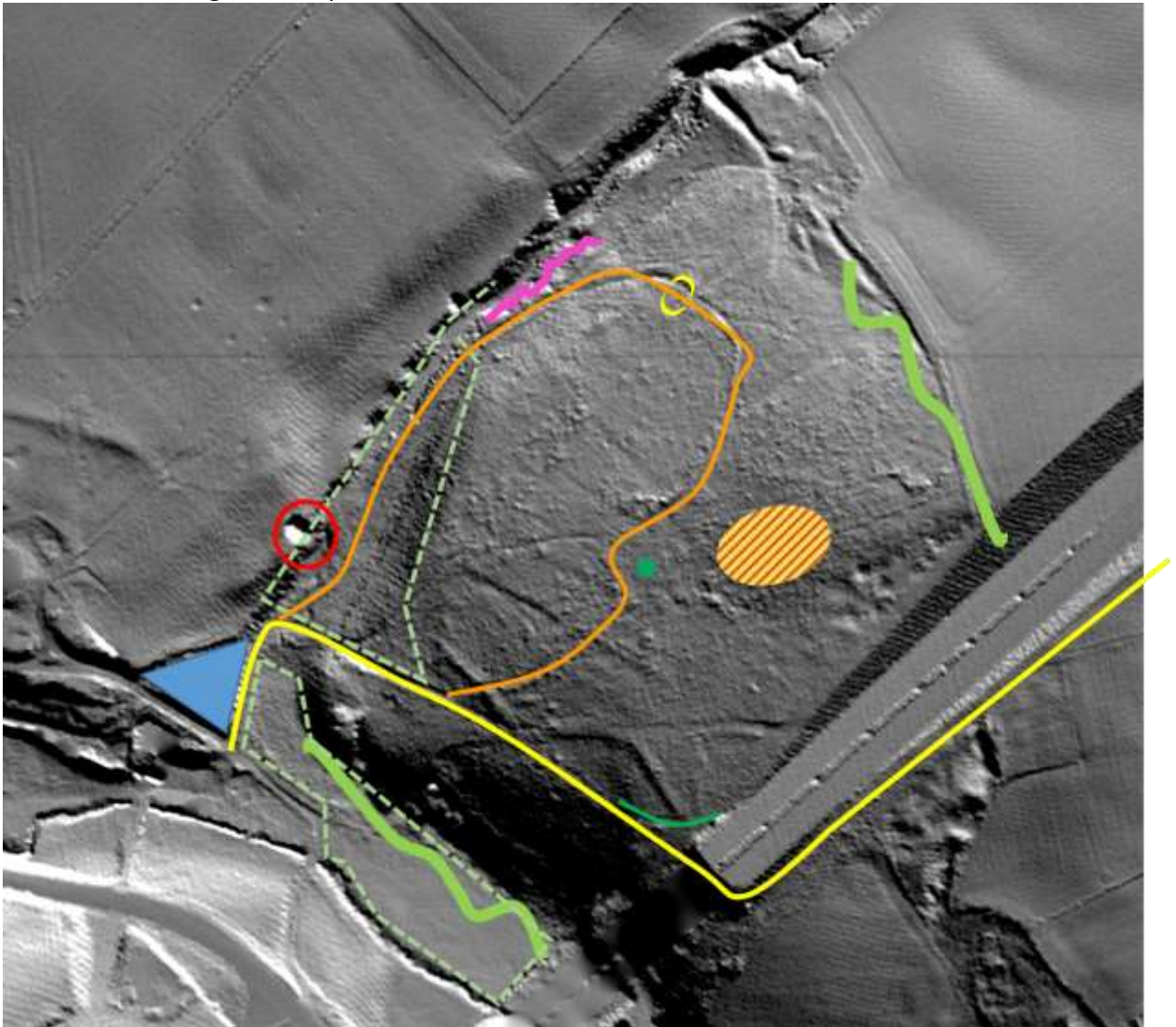
En attendant d'affiner sur carte ces différentes décisions, les participants proposent de réfléchir aux aspects pédagogiques : quels éléments valoriser, et quels supports privilégier. Les participants s'accordent à ce qu'ils ne soient pas trop nombreux à l'intérieur du bois.

Une réunion est donc prévue le **mercredi 02 février à 20h00 à la salle Communale de Lavoisier**. Les participants sont invités à réfléchir à la cible, aux éléments à valoriser, aux messages et à transmettre à la FRW des photos de supports qu'ils trouvent inspirants.

Concernant la gestion du bois, un projet sera proposé par Sébastien Leunen en tenant compte des remarques reçues lors de cette matinée du 16 janvier 2022.

Pour le secrétariat de la CLDR,  
Marc Van den Broeck

#### Schéma d'aménagement – premières décisions



---

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu,  
vous pouvez contacter Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie)  
au n° 019/58.93.20 ou par courriel : [m.vandenbroeck@frw.be](mailto:m.vandenbroeck@frw.be)  
ou Isabelle Ebroin (agent relais de l'Opération) au 085/713 981 ou [isabelle.ebroin@heron.be](mailto:isabelle.ebroin@heron.be)*

---